

## BORDEREAU DE RESERVATION (Gîte loué à titre privé uniquement)

**Responsable :** Frédéric de Dorlodot, rue du Cayaux, 16, B-5620 Flavion - Tél : 00 32 (0)473/37.92.71 - [info@gitescondroz.be](mailto:info@gitescondroz.be)

### Gîte rural : Le moulin de Flavion (10 p) – Rue du Cayaux, 16, 5620 Flavion

**DATE DU SEJOUR :** du ..... au .....

Nom : ..... Adresse : .....  
Tél : .....  
E-mail : ..... TARIF : ..... €  
Nb de personnes de 0 et 16 ans ..... Nb de personnes de +36 ans .....  
Nb de personnes de 17 et 35 ans ..... Animal (max 1 animal) ..... Oui / Non

#### ACOMPTE A LA RESERVATION

Je paie un acompte de 50 % sur le compte suivant

**BE81 6511 5824 7624** (réf : nom du gîte + date de réservation) – au nom de Frédéric de DORLODOT - BIC : KEYTBEBB

Le solde du montant de la location sera payé au plus tard 30 jours avant le début du séjour par virement.

#### FRAIS DE SÉJOUR (en supplément du loyer)

Chauffage + Electricité + Eau : compris dans le loyer  
Gestion des déchets ménagers : 5€/nuit  
Animal : 50€/ animal / séjour  
Taxe de séjour : 5€/jour/groupe  
Nettoyage : 120€  
Jacuzzi : 50€/ jour (option)  
Garantie locative : 800€/séjour en liquide à l'arrivée ou par virement 1 semaine avant l'arrivée (pas de chèque)

#### INFO GÉNÉRALES

Nos gîtes sont interdits aux groupes qui souhaitent faire la fête.  
Heure d'arrivée : à partir de 16h  
Heure de départ : avant 10h le vendredi ou avant 19h le dimanche  
A emporter : Draps de lits + essuies de bains + essuies de vaisselle  
Etang non surveillé : nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Assurance** : le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité locative, notamment en matière de risque – incendie, tant pour les risques locatifs (le bâtiment), que pour le contenu (meubles, etc.) mis à sa disposition.  
Le bailleur a souscrit à une clause d'abandon de recours de sa compagnie contre le locataire. Les possessions du locataire ne sont toutefois pas couvertes. Le locataire occupe les lieux en bon père de famille. Il engage sa responsabilité pour le bien loué, l'équipement et le terrain mis à sa disposition. Il rembourse au bailleur tous les frais occasionnés par son fait et s'engage à signaler les dégâts éventuels. Par la prise en location de l'hébergement, le locataire est légalement tenu de le restituer dans l'état dans lequel il l'a reçu, y compris en cas d'incendie.

**Etat des lieux** : le locataire doit restituer le bien dans l'état où il l'a reçu. Tout dégâts ou anomalie doit être signalée par mail au propriétaire, au plus tard à 22h00, le jour de l'arrivée. Sauf avis contraire, tout est considéré en bon état.

**Capacité maximum** : le locataire use du bien loué conformément à sa destination et en bon père de famille. Il est tenu de respecter la capacité maximum prévue. Toute infraction à cette clause peut entraîner la résiliation immédiate du présent contrat, aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au bailleur.

**Respect du voisinage et de l'environnement** : le locataire s'engage à adopter un comportement respectueux des habitants / voisins et de l'environnement en général : faune, flore, équipements divers.

**Caution** : la caution est remboursée endéans les 2 semaines après votre séjour, déduction faite des charges & dégâts éventuels

Je marque mon accord quant aux conditions d'annulation à savoir :

- que la moitié du montant de la location sera retenu en cas de désistement
- que la totalité de la location sera due si le désistement intervient moins de 21 jours avant la date de séjour
- que tout paiement reçu sera intégralement remboursé en cas de fermeture obligatoire des gîtes par le gouvernement

Date : .....  
Pour accord, le locataire

Date : .....  
Pour accord, le propriétaire